

l'éminent économiste a insisté fortement sur ce dernier fait. Il a prouvé que nos pères donnaient plus et mieux que nous, que la législation favorisait le développement des patrimoines collectifs, des œuvres pies, des fondations et des fonds de corporations qui soutenaient les faibles dans le combat pour la vie. Par ses confiscations, la Révolution a détruit cet admirable équilibre, et il faut maintenant aller aux États-Unis, et au Canada, ajouterons-nous, pour trouver des lois favorisant la conversion, par la charité et la liberté, de propriétés privées en propriétés publiques.

Pour lutter contre les maux qui troublent si gravement la société moderne, il faut faire appel à l'action de l'État dans son domaine légitime, et au patronage des chefs et des propriétaires d'industrie. M. C. Jannet a indiqué en passant quelle devait être en France l'action de l'État qui, au reste, doit être la même partout, en présence du même état de choses. Il doit réprimer les manifestations du mal, par exemple, empêcher l'exploitation industrielle de la femme et de l'enfant, et surtout faire observer le repos de dimanche. Mais il ne faut pas demander à l'État de changer l'ordre économique, ni de créer une organisation sociale nouvelle. L'expérience du passé prouve que les interventions de l'État, en ce sens, ont généralement été malheureuses. Par conséquent, il faut se garder de faire entrer obligatoirement les citoyens dans des cadres légaux, et les laisser plutôt se grouper librement, suivant leurs affinités morales, dans des associations spontanées, inspirées par la religion et dirigées par le clergé.

M. Claudio Jannet attend l'apaisement de la question sociale de l'action de l'Église réchauffant la charité, et d'une intervention plus grande des membres du clergé dans la vie du peuple.

Le Pape et les évêques, par leur enseignement dogmatique, fixent les règles de la morale sous lesquelles l'activité économique doit se déployer. Mais, de plus, il est à souhaiter que le prêtre s'associe aux œuvres

de bien public de son pays et se mêle étroitement à la vie sociale. Partout le prêtre, avec la supériorité de son instruction et l'autorité de son désintéressement, peut et doit être le premier citoyen de la démocratie. C'est ce qu'il fait en Irlande, dans certaines provinces de l'Allemagne du Nord, mais surtout aux États-Unis et au Canada! Là, les curés président aux sociétés de secours mutuels, aux banques populaires, à la colonisation, comme exemple, M. Claudio Jannet cite le nom du curé Labelle, le plus grand colonisateur de son pays, et lui paie un juste tribut d'éloges. Partout le prêtre est le meilleur représentant des intérêts populaires. Il est bon qu'il partage vivement les aspirations des populations au milieu desquelles il vit, car, en passant par lui, leurs revendications s'harmoniseront mieux avec les exigences de la justice.

Le *Moniteur de Rome* termine ainsi cette analyse qui lui est empruntée: " Cette conférence si pratique de l'éminent économiste de France répond à un besoin et aux vœux de Léon XIII, qui a encouragé ces nobles études. Dans plusieurs séminaire, des cours spéciaux traitent ces matières. En Allemagne, en Belgique et dans d'autres pays, des théologies morales donnent une large place à ces questions contemporaines.

Le prêtre est et doit être l'homme de son ter ps et de son pays.

La question sociale est une des premières préoccupations des esprits; le prêtre ne saurait donc y rester étranger. " Les lèvres du prêtre seront les dépositaires de la science, et c'est de sa bouche que l'on recherchera la connaissance de la loi " (Mal. II. 7.). On a sans doute remarqué que M. Claudio Jannet signale à l'admiration générale, sur ce point en particulier, le clergé irlandais et américain et le curé c. n. lien. Nous pouvons parler de l'action de ce dernier en connaissance de cause, et certes il mérite au plus haut degré le tribut d'éloges que lui décerne, dans la personne du Révérend M. Labelle, l'éminent économiste français. Nulle part, en effet, le prêtre